



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°74 CSJ/11

REUNION du 28 Novembre 2024

PRESIDENCE : M. DA SILVA Serafin.

PRESENTS: M. FAORO P., M. FAVELIER R., M. VADOT B.

I - SAISON 2024-2025

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U15 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est le 22/12/2024.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 D2 – U18 D3 est le 22/12/2024

Les feuilles de matchs devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

U18 D1 NIV BAS

29955369 EN USSE – QUETIGNY du 10/11/2024 remis au 07/12/2024

U18 D2 – B

Journée du 23/11/2024 remis au 07/12/2024

Aucun report de matchs après le 07/12/2024 ne sera accepté par la commission. Les rencontres peuvent uniquement se jouer en semaine avec l'accord des deux clubs via footclub.

U18 D3 – A

29545234 QUETIGNY - IS SELONGEY 2 du 01/12/2024 remis au 15/12/2024.

29545223 IS SELONGEY – CCOF du 23/11/2024 remis au 07/12/2024.

U15 D1

Attendu que les championnats jeunes phase Automne doivent être terminés au 31/12/2024

Attendu que les accédant de D3 en D2 doivent être actés dans un PV pour début janvier

Attendu que la Commission doit informer les accédant de U15D1 pour les inter-secteurs à la LBFC impérativement le 06/01/2025.

Par conséquent,

La Commission remet la Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024.

U15 D2

Attendu que les championnats jeunes phase Automne doivent être terminés au 31/12/2024

Attendu que les accédants de D2 en D1 doivent être actés dans un PV pour début janvier

Attendu que la Commission doit informer les accédant de U15D1 pour les inter-secteurs à la LBFC impérativement le 06/01/2025.

Par conséquent, la Commission remet

Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024

U15 D3

Groupa A : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024.

Aucun report de matchs après le 14/12/2024 ne sera accepté par la commission. Les rencontres peuvent uniquement se jouer en semaine avec l'accord des deux clubs via footclub

Attendu que les championnats jeunes phase Automne doivent être terminés au 31/12/2024.

Attendu que les accédant de D3 en D2 doivent être actés dans un PV pour début janvier

Attendu que la Commission doit informer les accédant de U15D1 pour les inter-secteurs à la LBFC impérativement le 06/01/2025.

Par conséquent, la Commission remet

Groupa B : Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024.

Groupa C : Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024.

U13 D1

Attendu que les championnats jeunes phase Automne doivent être terminés au 31/12/2024

Attendu que les accédants de D2 en D1 doivent être actés dans un PV pour début janvier

Attendu que la Commission doit informer les accédant de U13D1 pour les inter-secteurs à la LBFC impérativement le 06/01/2025.

Par conséquent, la Commission remet

Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024

U13 D2

Groupa A : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Groupa E : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Groupa F : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Groupa G : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Aucun report de matchs après le 14/12/2024 ne sera accepté par la commission, elles peuvent se jouer uniquement en semaine

Les rencontres, ci-dessous, sont reprogrammées le 21/12/2024, mais peuvent être remises en semaine en accord avec les deux clubs avant la date butoir du 22/12/2024

29745193 U13 D2 E ASFO – DIJON ULFE du 21/09/2024.

29746938 U13 D2 G MEURSAULT – SEURRE du 30/11/2024.

U13 D3

Attendu que les championnats jeunes phase Automne doivent être terminés au 31/12/2024

Attendu que les accédant de D3 en D2 doivent être actés dans un PV pour début janvier

Attendu que la Commission doit informer les accédant de U13D1 pour les inter-secteurs à la LBFC impérativement le 06/01/2025.

Par conséquent, la Commission remet

Groupa A : Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024

Groupa B : Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024

Groupa G : Journée du 23/11/2024 est remis au 21/12/2024

Groupa E : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Groupa F : Journée du 23/11/2024 est remis au 14/12/2024

Aucun report de match après le 14/12/2024 ne sera accepté par la commission, les rencontres peuvent se jouer uniquement en semaine.

La rencontre 29746612 U13 D3 G TALANT – VNFC Mixte 3 du 21/09/2024 devra se jouer en semaine et ce avant le 21/12/2024.

1.2 FORFAITS

De ES MORVANDELLE - PLATEAU 8 : AS BEAUNE- RUFFEY/MARIE – ES MORVANDELLE.

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29545234 U18 D3 – A QUETIGNY 2 – IS SELONGEY 2 du 01/12/2024 se jouera le 08/12/2024.

Match 29635581 U15 D3 C FC2C – GEVREY 2 du 16/11/2024 se jouera le 30/11/2024.

Match 29635581 U15 D3 – C FC2C – GEVREY 2 du 16/11/2024 se jouera le 30/11/2024.

Match 29612601 U13 D3 – E BEAUNE 3 – RUFFEY STE MARIE du 16/11/2024 se jouera le 14/12/2024.

Match 29725033 U15 D2 – C MEURSAULT – GENLIS du 16/11/2024 se jouera le 30/11/2024.

Match 29955734 U12 D1 NIV BAS DIJON ULFE 3 – FAUVERNEY 2 du 09/11/2024 se jouera le 7/12/2024.

Match 29566079 U15 D2 – A DFCO FEM 2 – QUETIGNY du 14/12/2024 se jouera le 13/12/2024 à 19h00.

PLATEAU 9 : GEVREY - ENT AIFC/BRAZEY -LONGVIC 2 se déroulera à LONGVIC.

PLATEAU 10 : CHEVIGNY ST SR - ASPTT 4 – FAUVERNEY se déroulera à 13h30.

PLATEAU 18 : FC 2 COTES – DUC – FC CHAMPDOTRE LONGEAULT se déroulera sur le terrain du SUAPS (DUC).

Suite au plateau 22 du FESTIVAL U13 PITCH se déroulant à JDF 21 à 13H45, le Match **29465142 U15 D1 DIJON JDF 21 – MVF du 30/11/2024 se jouera à 16h00.**

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

MATCH ALLER 29955261 U18 D1 ELITE DAIX – LONGVIC du 30/11/2024 se jouera sur le terrain de LONGVIC.

MATCH RETOUR 29955273 LONGVIC – DAIX du 16/03/2025 se jouera sur le terrain de DAIX

MATCH ALLER 29955372 U18 D1 NIV BAS CHEVIGNY ST SR 2 – AS BEAUNE 2 du 30/11/2024 se jouera sur le terrain d'AS BEAUNE.

MATCH RETOUR 29955379 BEAUNE 2 – CHEVIGNY ST SR du 23/03/2025 se jouera sur le terrain de CHEVIGNY ST SR .

1.4 TOURNOI

BRAZEY – Tournoi en salle

Samedi 04/01/2025 : U8/U9 – U10/U11.

Dimanche 05/01/2025 : U6/U7 – U12/U13 et U15.

1.5 COURRIELS

De BEAUNE : concernant le déroulé du plateau 8 suite au forfait de ES MORVANDELLES.

Temps de jeu : 60 min

Défis : application du règlement du Défi du Festival U13

Organisation des 1 C 1 avec les gardiens

♣ *Départ à 26 m du but, 6'' pour tirer au but*

♣ *Si le ballon est remis en jeu par le poteau, la barre ou le gardien, possibilité de retirer dans la limite des 6''.*

♣ *Utiliser les deux buts. Départ simultané sur chacun des buts.*

♣ *4 joueurs par équipe participent.*

♣ *En cas d'égalité à la fin de la série un 5ème joueur s'avance ...*

Chaque joueur(se) doit participer au moins à 1 épreuve technique par journée (gardien y compris) : tirs au but ou/et duels gardien 1c.1 Si seulement 2 rencontres par équipe sont organisées dans l'après-midi, faire participer alors 6 joueurs(ses) par équipe à chaque épreuve technique.

De ASFO : nous informant qu'il souhaite que l'équipe U14 R2 joue en U15 D3.

Le service compétition de la LBFC informe l'ASFO que la solution est de déclarer Forfait Général en U14 R2. La Compétition Sportive des Championnats jeunes demande à ce dernier de mettre en copie le secrétariat de leur demande de F.G en LBFC.

De la Ville de QUETIGNY interdisant le terrain jeunes à 08 du 20/11/2024 au 31/01/2025.

De PLOMBIERES nous informant que toutes les rencontres sont susceptibles de se dérouler sur le terrain stabilisé.

De POUILLY EN AUXOIS demandant

Le règlement des accessions

De U15 D2 à U15 D1.

De U13 D3 à U13 D2.

Le nombre d'équipe par club pouvant évoluer (Articles 143)

En U15 D2 : 1

En U13 D2 : 1

De BEAUNE AS demande des éclaircissements quant au calendrier général U12 D1, le Festival U13.

Calendrier U12

Elaboration du CG en juin 2024 avec 10 journées, ce qui ne correspond pas au nombre d'équipes engagées Phase de brassage terminée, la deuxième phase est mise en place avec un niveau Elite et un niveau Bas. Chaque niveau est composé de 8 équipes. Ce qui veut dire 7 journées et non plus 10 comme initialement mis en juin lors de la confection du CG.

Pour la participation des U12 au Festival U13,

l'article 175 point i du règlement du Festival Phase District stipule Les équipes U13 G doivent participer à cette compétition. Il n'a pas été mentionné les U12

Dénomination	Phase qualificatifs Pitch U13 /U13F
Engagements	Chaque équipe engagée en championnat de District U13 ou féminin U13 doit participer à cette compétition. Une équipe féminine non inscrite à un championnat peut être engagée (sous réserve qu'elle respecte les obligations disposées par la circulaire fédérale).

Participation des U13 R1

L'article 175 points ii stipule : les équipes U13 R1 sont automatiquement qualifiées pour disputer la phase départementale.

COUPE C.O FUTSAL : Depuis la saison 2015-2016, elle a toujours été noté, sur le C.G, en période dite de Trêve hivernale car nous n'avons pas tous les retours des Mairies pour la mise à disposition des Gymnases.

II. FOOT PLAISIR

2.1 FORFAIT GENERAL

De MVF : (courriel du 06/11/2024).

La Commission demande aux clubs de rayer cette équipe de leur calendrier.

2.2 COURRIELS

De VINGEANNE : pris note.

III. FUTSAL

La commission Sportive Jeunes mis en place des CHALLENGES U15 et U13 FUTSAL avec le DIJON CLENAY et les équipes exemptes des championnats D3 U13 G et U15 G ce qui permet de diversifier l'offre pour le Foot libre et développer le Futsal. Ces challenges sont sous forme de plateaux et lisible sur le FAL.

La Commission rappelle que tous les clubs ont reçu un mail le 29/04/2024 avec les dates et le déroulé

Les plateaux ont débuté le 24/09/2024 à Salle des Loisirs de CLENAY.

Nous rappelons que ces plateaux sont OBLIGATOIRES

Pour rappel :

Tous les joueurs doivent être licenciés

Compléter la feuille de Challenge Futsal

Il sera fait un classement final qui paraîtra sur notre site et les meilleures équipes participeront à une journée festive (date à déterminer)

Toute absence sera traitée par la Commission Sportives Jeunes. Le club de DIJON CLENAY fera un compte rendu à chaque journée et nous renverra les feuilles de matchs.

Les calendriers des plateaux seront lisibles sur le FAL et sur le site du District.

Les plateaux Futsal U13 du 09/11/2024 qui se dérouleront au Gymnase de ST JULIEN

PLATEAU FUTSAL U15

Match 29709555 U15 FCNCS 2 – ENT FCV CHANITOISE du 29/09/2024 se jouera le 07/12/2024.
Match 29709557 U15 ENT FCV CHANITOISE – MVF du 05/10/2024 se jouera le 14/12/2024.

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

FEUILLES DE MATCHS NON RECUES

09/11/2024	U13 D3 PLOMBIERES – USSE/ST REMY	Constat d'échec OK
09/11/2024	U18 A D2 EFV/VNFC – CF TALANT	Constat d'échec OK

09/11/2024	U15 D2 A ENT UFCO/FCSG - UCCF	Constat d'échec OK
09/11/2024	U18 D2 B TILLES FC - FCNCS	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D2 E EF VILLAGES - ULFE	Constat d'échec OK
09/11/2024	U12 D1 ELITE LONGVIC – FONTAINE/DIJON	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D2 A POUILLY / J MAHORAISE	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D3 F UCCF 2 – USSE 2	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D3 E POUILLY 2 – BEAUNE 3	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D2 UCCF – USCD 2	Constat d'échec Manquant
09/11/2024	U12 ELITE USSE/ST REMY - ASFO	Constat d'échec OK
09/11/2024	U18 D2 A EFV/VNFC - TALANT	Constat d'échec OK
09/11/2024	U13 D2 E EF VILLAGES – DIJON ULFE	Constat d'échec OK

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

**Le Président : DA SILVA S.
Secrétaire de Séance :**